

Image not found or type unknown



Vote en assemblée generale

Par **thierrymichel**, le **09/10/2008** à **19:50**

Comment éviter que les membres fondateurs perdent le contrôle de leur association suite au vote de l'assemblée générale ? Peut on distinguer 2 sortes de membres : les membres avec droit de vote et les membres sans ce droit. La distinction pourrait être réalisée par le niveau de cotisation plus important pour les premiers que pour les seconds ? Est ce légal ? Y a til d'autres moyens ?
merci
thierrymichel